



Le 10 mars 2023, Lille

Monsieur JEANNIOT Jérémy  
Secrétaire Interrégional FO Justice de Lille

A

Madame DECROIX Valérie  
Directrice interrégionale de la DISP de Lille

Réf :10032023

## Lettre ouverte

**Objet :** demande de révision de la note sur les autorisations d'absences pour garde d'enfant.

Madame la directrice interrégionale,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour dénoncer les consignes de gestion récemment transmises aux chefs d'établissement sur notre interrégion, figurants dans votre note du 21 octobre 2022. En effet, vos consignes limitent les autorisations d'absences pour garde d'enfant à deux jours consécutifs maximum lors d'un évènement imprévisible, sous réserve de présentation par l'agent des documents justifiant la garde de l'enfant. Les jours supplémentaires accordés au-delà de ces deux jours devront désormais être compensés par des congés annuels, RCT, RH ou des RHS. ***Nous déplorons que ces restrictions imposées n'aient qu'un sens purement comptable.***

FO Justice souhaite vous rappeler que dans la fonction publique d'État, des autorisations d'absence rémunérées peuvent être accordées à l'agent, parent d'un enfant ou qui a un enfant à charge, pour le soigner ou en assurer momentanément la garde dans la limite de 12 jours par an. Et que seule, la nécessité de service peut être opposée aux demandes justifiées des agents. Ces dispositions sont essentielles pour garantir les droits des agents parents et assurer la conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

C'est pourquoi, FO Justice demande la révision de cette note afin que les décisions d'octroi d'autorisations d'absences soient du ressort exclusivement des chefs d'établissement. Les chefs d'établissement sont les mieux placés pour évaluer la situation de chaque agent et prendre en compte les besoins de leur famille, tout en assurant le fonctionnement adéquat de leur établissement.

Nous espérons que vous tiendrez compte de nos préoccupations et que vous prendrez les mesures nécessaires pour garantir les droits des agents pénitentiaires sous votre autorité.

A défaut, FO Justice vous demande de mettre ce sujet à l'ordre du jour du CSA du 31 mars prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice Interrégionale, en mes salutations respectueuses.